

Ministère

de l'Intérieur.

Comptabilité générale.

2^{me} Bureau.

Paris, le 24 Mars 1838.

Monsieur vous devez être aujourd'hui en mesure d'apprécier la situation financière de l'Académie pour ses Dépenses de 1837, et j'en suis sûr de me la faire connaître, avant la rédaction du Compte de cet Exercice, pour que je puisse juger de ce qu'il faudra faire avant la clôture.

J'ai mis à votre disposition par des ordres successifs applicables à 1837, une somme de 95,000^{fr.} à quoi il conviendrait d'ajouter une subvention de 6,000^{fr.} sur 1836 que vous n'avez point portée en recette sur le Compte de cet Ex.^{er} et qui y figurera sur celui de 1837, à 6,000^{fr.}

Total des ressources affectées à 1837 101,000^{fr.}

Ces ressources ont-elles suffi, ou non ! quelle est la différence qu'il conviendrait d'ordonner pour aligner les recettes et les dépenses de 1837 ? Voilà les renseignements que je vous prie de me transmettre le plutôt possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération,

Le Pair de France, Ministre
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,
Montalivet

Monsieur Ingres, Directeur de
l'Académie royale des Beaux-arts à Rome.